

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 08 du mois de septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, LAFINEUSE, LAOUÉ, BERGADIEU, BENTEJAC, ZANELLO et PITOUX

Pouvoir : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à M. MALIRAT, M. ROUZIE ayant donné pouvoir à M. Mme FRANCESCHET

Excusé : M. JALLON

Secrétaire de séance : Mme FRANCESCHET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 04 juillet 2016
- Démission de Monsieur Gérard Jouguet
- Bilan animations estivales
- Bilan Pavillon d'accueil
- Travaux baignade
- Tarification cantine (délibération) / Menus locaux / Rentrée scolaire
- Repas des anciens / spectacle
- Travaux (bibliothèque, local poubelle, services techniques...)
- Voirie / Croisement Lasserre
- Divers

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 04 JUILLET 2016

Madame Odile Franceschet souhaite apporter quelques modifications au compte-rendu qui sera donc corrigé et approuvé lors de la prochaine séance.

DÉMISSION M. GÉRARD JOUGUET

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue en mairie le 04 août dernier et dont l'objet est la démission du Conseil Municipal de Monsieur Gérard Jouguet. Monsieur le Maire informe les membres qu'il a proposé à Monsieur Gérard Jouguet de venir s'expliquer. Les membres présents souhaiteraient connaître les raisons qui l'ont poussé à cette décision. Madame Valérie Bergadiou émet la possibilité d'écrire une lettre ouverte afin qu'il s'explique. Le courrier de Monsieur Gérard Jouguet a été transmis à la Sous-Préfecture comme le prévoit la loi.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

BILAN ANIMATIONS ESTIVALES

Madame Odile Franceschet dresse un bilan succinct des animations estivales qui ont eu lieu à la Base de Loisirs.

- Soirées foot (Euro 2016) : 8 matches de l'équipe de France ont été retransmis. Les recettes réalisées grâce aux ventes de boissons et à la restauration ont été de 7 208 euros.
- Soirée jambon : 141 repas ont été servis. Les dépenses ont été de 1 596 euros et les recettes de 2 695 euros.

- Tablées nocturnes : 5 soirées sur 6 prévues ont eu lieu, une ayant été annulée en raison du mauvais temps. Les emplacements ont rapporté 960 euros, les recettes de la buvette 3 960 euros et les animations ont coûté 1 190 euros. Un courrier de remerciements sera envoyé aux producteurs.

Madame Anne-Marie Bentejac souhaite dresser un bilan qualitatif de ces soirées, en évoquant les points positifs et négatifs.

- Soirées foot : bonne synergie dans l'équipe organisatrice, bonne ambiance, échos positifs de la part des participants.
- Tablées nocturnes : les producteurs étaient satisfaits du cadre et de la fréquentation pour une première édition. Madame Valérie Bergadieu souhaiterait une réflexion sur les prix pratiqués par les producteurs (trop cher). L'organisation de ces soirées a été difficile et plusieurs points seront à revoir si toutefois cette animation est reconduite l'année prochaine (sujet à débattre en présence de Monsieur Yannick Rouzié).

BILAN PAVILLON D'ACCUEIL

Monsieur le Maire souhaite présenter les chiffres du pré-bilan de la saison.

- achats : 16 460 euros
- salaires : 22 000 euros
- recettes : 44 000 euros (y compris les soirées organisées par l'équipe communale)
- + 5 540 euros de différentiel

Monsieur le Maire rajoute que la seule journée du 04 septembre (manifestations organisées par l'association Fontet Loisirs) aura permis d'engendrer 3 300 euros de recettes.

Madame Valérie Bergadieu tient à préciser que ce n'est qu'un point d'information, la saison n'étant, à cette date pas encore terminée.

TRAVAUX BAIGNADE

Madame Anne-Marie Bentejac déplore le fait d'avoir appris la fermeture de la baignade par voie de presse et qu'il n'y ait pas eu plus de communication au sein de Conseil (par mails ou autre). Il en ressort la nécessité d'informer par mail lors d'événements importants pour la Commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu en mairie deux devis d'entreprises afin de vidanger le lac et curer les boues et sédiments présents au fond. Il explique la complexité de tels travaux soumis à déclaration auprès de la DREAL, de la nécessité de faire analyser les boues afin de savoir si elles peuvent être épandues ou doivent être recyclées (impact sur le coût).

- devis entreprise Audebert-Lecourt : 31 134.90 euros HT
- devis entreprise Ami : 217 314 euros HT

Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur le choix d'un devis, l'écart entre ces deux devis présentés étant trop important et à justifier.

Monsieur Pierre Laoué souhaite, quant à lui, qu'une étude soit réalisée afin de trouver une solution pérenne dans le temps, savoir comment gérer, utiliser, entretenir le plan d'eau de baignade afin de ne plus rencontrer ce genre de problème.

Ce sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

TARIFICATION CANTINE / MENUS LOCAUX / RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'augmentation du tarif appliquée par la Société Ansamble + 2.292 % par rapport à l'an dernier, et la nécessité de la répercuter sur les tarifs de vente des repas.

- Il propose les tarifs suivants :
- | | | |
|----------------------|-----------|---------------------|
| - Ecole de Fontet | enfants : | 2.82 euros le repas |
| | adultes : | 4.70 euros le repas |
| - Commune de Loupiac | enfants : | 2.43 euros le repas |
| | Adultes : | 2.68 euros le repas |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces nouveaux tarifs.

Pour : 8 + 2 voix

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la mise en place de nouvelles normes de sécurité et notamment du plan Vigipirate imposées par la Préfecture.

Monsieur le Maire fait un bilan de l'action « Menus locaux ». Trop de points négatifs viennent ternir ce bilan : surcroît de travail, manque de matériel, trop d'incertitudes sur les livraisons, la qualité des produits.

Il propose de stopper cette action en partenariat avec la Cdc et d'intégrer toutefois des produits locaux choisis par la cantinière dans des menus.

Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée scolaire et sur les effectifs. La commune de Hure accueille 43 enfants (21 PS et 22 MS/GS), la commune de Loupiac-de-La Réole accueille 59 enfants (répartis en 3 classes de CM1/CM2) et enfin, Fontet accueille 87 enfants (22 GS/CP, 22 CP, 20 CE1 et 23 CE1/CE2), soit un total de 189 enfants (baisse de 25 enfants par rapport à l'an dernier)

REPAS DES ANCIENS / SPECTACLE

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Yannick Rouzié ne souhaite pas faire les repas. Il faudra donc faire appel à d'autres traiteurs qui devront proposer des devis.

La date est fixée au 14 janvier. L'animation pour les enfants sera reconduite, Madame Anne-Marie Bentejac est chargée de trouver un spectacle adapté. La remise de cadeaux aux enfants du village est également reconduite (avec non plus des livres mais des cônes surprises).

La cérémonie des vœux à la population est fixée au 20 janvier. Monsieur le Maire profitera de cette cérémonie des vœux pour remettre la médaille de la famille à Madame Jeanne Laborde.

TRAVAUX

Monsieur le Maire propose de faire un point sur les travaux en cours ou à réaliser.

- Bibliothèque : les travaux n'ont pas commencé. L'idée de solliciter la population, les bonnes volontés, acheter la fourniture et impliquer les Fontésiens est soulevée. La date de réalisation des travaux doit être la plus rapide possible.
- Projet de cession de terrain à Monsieur Delmas : la commune céderait un bout de terrain à l'arrière de l'immeuble Litzelmann afin de lui permettre d'accéder plus facilement chez lui. Un accès handicapé sera effectué pour accéder à la Bibliothèque.
- Local poubelle Foyer Rural : Monsieur Rémy Lafineuse propose un devis à 500 euros pour établir un local avec structure en acier et vantaux en bois. Le projet est adopté à l'unanimité.
- Services Techniques : les travaux ont débuté en régie (création de douche, WC, vestiaires...) Le fait de faire ces travaux en régie permettra de faire une demande de FCTVA afin de récupérer la TVA sur ces dépenses de fonctionnement.
- Raccordement eau : un devis de la Lyonnaise des Eaux de 1 769.78 euros TTC est présenté afin d'alimenter les Services Techniques.
- Éclairage public : 49 coupons réponse ont été retournés à la Mairie sur les 360 distribués.
 - Solution n° 1 (reste en l'état) : 3 (6.1 %)
 - Solution n° 2 (baisse intensité) : 18 (36.7 %)
 - Solution n° 3 (coupure) ; 28 (57.2 %)

Le SDEG sera sollicité pour chiffrer la coupure afin de délibérer lors d'une prochaine séance.

- Madame Odile Franceschet souhaite revenir sur le projet de devanture de la Mairie. Monsieur Rémy Lafineuse avait proposé un projet avec une structure en bois pour un montant d'environ 1 000 euros. La possibilité de poncer et repeindre la structure métallique existante est évoquée. Devant l'urgence de certains autres travaux, le Conseil ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat concernant ce projet qui est reporté ultérieurement.

VOIRIE / CROISEMENT LASSERRE

- Monsieur le Maire indique que la CdC va refaire la VC 12.
- Croisement Lasserre : proposition d'implantation de panneaux STOP. Après discussion, décision de mise en place dans le sens montant et descendant.
- Un miroir va être mis en place à la Base de Loisirs
- Monsieur Jean-Pierre Malirat évoque le problème de la vitesse excessive sur la route de l'Église. La commission voirie se réunira pour aller sur site voir quelles sont les possibilités (tests de poteaux rouges et blancs)

DIVERS

- Madame Anne-Marie Bentejac demande où en est le projet de panneau de limitation à 70 km/h sur la portion de l'Auriole. Madame Odile Franceschet répond qu'elle a relancé les services du Conseil Départemental et qu'aucune réponse n'a encore été faite. Monsieur Moreno, conseiller départemental responsable de la voirie a été contacté pour faire accélérer leur pose.
- Alarmes : les travaux ont commencé avec la Société Alarmes Automatismes. Un code sera attribué à chaque association. La possibilité de changer les barillets des salles utilisées par les associations est évoquée afin de contrôler les accès.
- Monsieur Jean-Pierre Malirat évoque la possibilité d'acquérir un broyeur de branches.
- Le rapport d'activité de l'USTOM est disponible et consultable en Mairie. Monsieur Jean-Pierre Malirat rappelle que des sacs prépayés déposables en déchetterie sont disponibles pour palier à tout problème de collecte, notamment en périodes de fortes chaleurs.
- Opération « Nettoyons la nature » : Madame Anne-Marie Bentejac s'est chargée de renvoyer le dossier de participation. Le matériel sera mis à disposition et à retirer vers le 20 septembre.
- Monsieur Rémy Lafineuse demande la raison de la présence d'un panneau publicitaire au milieu du portail de la Base de Loisirs. Ce panneau devra être déplacé.
- Monsieur Rémy Lafineuse demande également s'il est possible d'obtenir des t-shirts comme ceux des saisonniers de la Base lors des animations estivales.
- Madame Valérie Bergadieu souhaite faire un point communication. Il y a eu 2 580 connections au site en août.
- Journées du Patrimoine : le dossier n'étant pas été renvoyé, cette manifestation n'aura pas lieu cette année.
- Des pages Facebook ont été créées pour le Musée des Allumettes et la Bibliothèque.
- Itinérance d'automne : cette manifestation aura lieu le 23 octobre en partenariat avec la bibliothèque de Loupiac et la bibliothèque de Fontet sur le thème du polar.
- Madame Valérie Bergadieu souhaite entamer une réflexion sur la situation de Monsieur Patrick Seguin, régulièrement sollicité en tant que bénévole, afin de fixer des règles et un cadre quant à son implication au sein des manifestations à caractère festif au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure vingt.